



PARC NATIONAL DE LA REUNION

AUTORISATION N° DIR//2015/011

MODIFIANT L'AUTORISATION N°DIR//2014/118 PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UN CAPTAGE D'EAU PAR POMPAGE DANS UN RUISSEAU AFFLUENT DE LA RIVIÈRE DES GALETS (COMMUNE DE SAINT-PAUL)

La Directrice de l'établissement public Parc national de La Réunion

Vu le code de l'environnement notamment son article L331-4 ;

Vu le décret n°2007-296 du 5 mars 2007 créant le parc national de La Réunion, notamment son article 9 ;

Vu le décret n°2014-49 du 21 janvier 2014 portant approbation de la charte du parc national de La Réunion, notamment la modalité 13 de l'annexe 1.1 ;

Vu l'autorisation n°DIR//2014/118 du Parc national de La Réunion en date du 31 décembre 2014, accordée à M. LOUISE Jonathan, portant sur l'installation d'un captage d'eau par pompage dans un ruisseau affluent de la rivière des galets ;

Vu la demande de M. LOUISE Jonathan en date du 23 février 2014 relative à la modification du point du captage autorisé ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique en date du 14 novembre 2014 ;

Considérant que la modification apportée n'est pas de nature à modifier les incidences du projet sur les milieux naturels et le paysage ;

décide

Article unique :

La carte jointe en annexe de l'autorisation n°DIR//2014/118 est remplacée par la carte jointe en annexe de la présente autorisation.

Les autres dispositions de l'autorisation n°DIR//2014/118 demeurent inchangées.

Fait à la Plaine des Palmistes, le **2 MARS 2015**

La Directrice

Marylène HOARAU

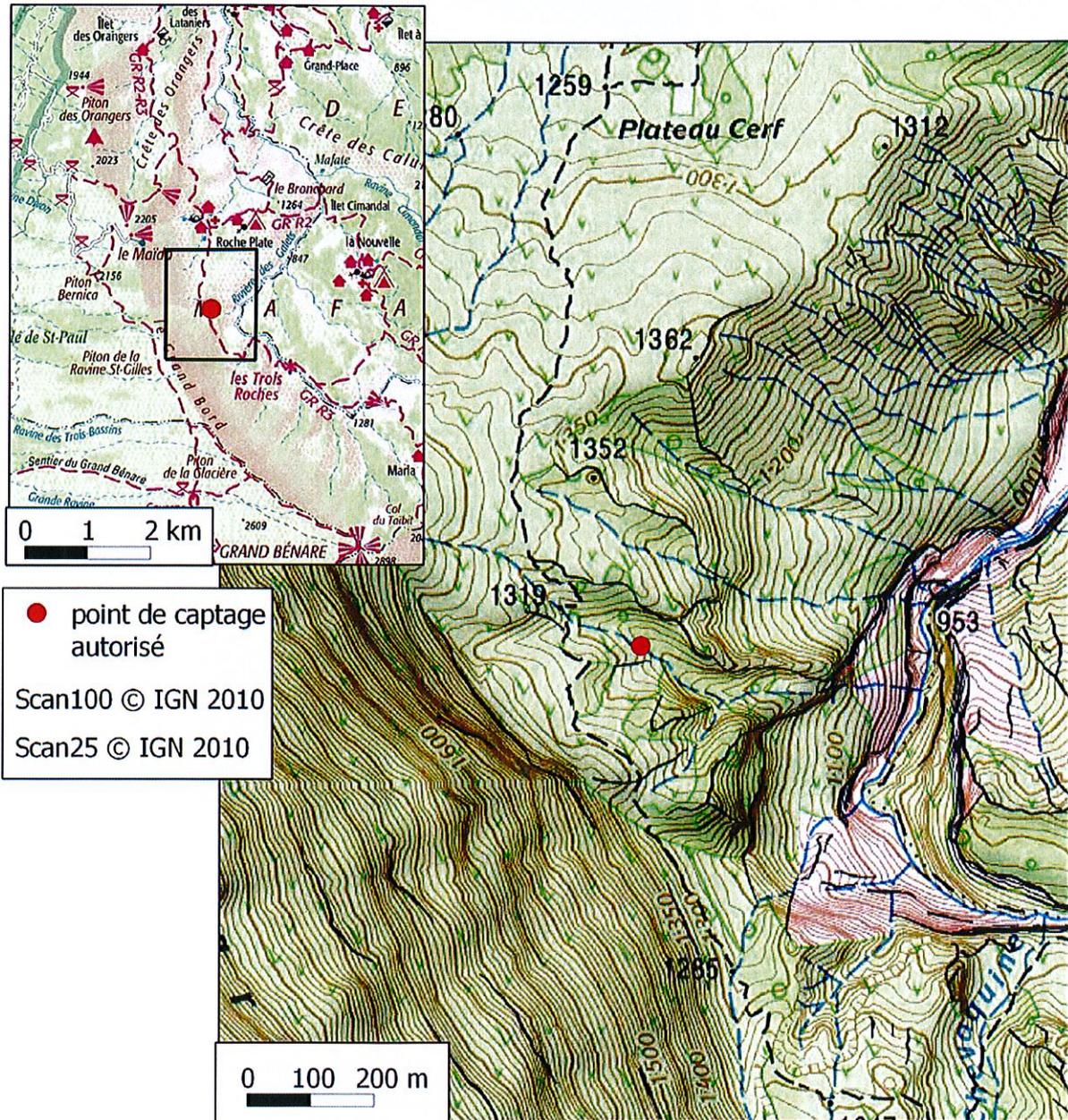

Voies et délais de recours : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans le délai de deux mois à compter de sa notification conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Publication et affichage : Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion, et affiché au siège du Parc national pendant une durée de 2 mois.

Diffusion : DEAL, service eau et biodiversité ; Office National des Forêts ; Conseil Général de La Réunion ; secteur Ouest du Parc national.

Autorisation n° DIR/I/2015/011 modifiant l'autorisation DIR/I/2014/118 portant sur l'installation d'un captage d'eau par pompage dans un ruisseau affluent de la Rivière des Galets

ANNEXE : Plan de localisation du projet autorisé



DA